

NAO 2024

FO REVENDIQUE UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES SALAIRES ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

I - REMUNERATION :

1. FO revendique l'indexation automatique des salaires sur le taux d'inflation glissant tous les 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2024.
2. FO revendique une hausse de la grille des minima de salaires bruts comme suit, sur la base d'un revenu minimum net de 2300 € brut (80% du salaire médian) pour le 1^{er} niveau, d'un retour à une valeur du point unique de 23 € (coefficient 100) et d'une ouverture de grille à 3,5. La grille Conforama est conforme à celle de l'accord majoritaire de la branche de l'ameublement applicable au 1/5/24. En vert sont notés les minima inférieurs au plafond de la sécurité sociale pour les cadres.

Coeff	Groupe	Niveau	Grille Conforama	Revendication FO 2024
100	1	1-2-3	1794	2300
115	2	1	1799	2645
120		2	1803	2760
125		3	1809	2875
130	3	1	1826	2990
135		2	1848	3105
140		3	1878	3220
145	4	1	1918	3335
150		2	1947	3450
155		3	1976	3565
165	5	1	2057	3795
170		2	2097	3910
175		3	2200	4025
190	6	1	2348	4370
195		2	2420	4485
200		3	2491	4600
210	7	1	2672	4830
230		2	3068	5290
250		3	3288	5750
275	8	1	3475	6325
280		2	3786	6440
320	9	1	4419	7360
350		2	4873	8050

Camarades FO délégués pour la NAO :

Latifa ACHERCHOUR
RP FO Colombes

Emmanuel LAGORSE
DS et élu FO au CSE AFC

Patrick MISIEWICZ
Elu au CSE AFC

Taoufik ADOUNI – DS et élu FO
au CSE Paris Nord et au CSEC

Éric UZAN – DS et élu FO au CN
de Compiègne et au CSEC

David CABESSA – DS et élu FO au
CSE Rhône-Alpes et au CSEC

3. FO revendique que les vendeurs cuisine soient rémunérés non sur la sortie marchandise mais sur la prise de commande.
4. FO revendique le passage automatique à un groupe-niveau supérieur au moins tous les 3 ans et que cessent les discriminations constatées sur le terrain à ce sujet, certains directeurs de magasin n'appliquant pas systématiquement les consignes de la direction « C & B ».

5. FO revendique la suppression de tous les objectifs et l'intégration de l'ensemble des parties variables dans le salaire de base de l'ensemble des salariés dont les objectifs auront été ainsi supprimés, y compris pour les futurs embauchés et les salariés changeant de poste : montant maximal de la prime contractuelle, ou montant de la prime non contractuelle la plus élevée qui aurait dû être perçue sur les 3 dernières années. Auparavant, le montant de la prime des responsables de dépôt et des responsables administratifs devra avoir été revalorisé de 10 à 15%, comme c'est le cas pour les autres salariés de l'encadrement.
6. FO revendique la généralisation de la prime-transport pour tous les salariés à hauteur de 800 € annuels et concernant tous les modes de transports.
7. FO revendique la transformation de la Prime de Fin d'Année (PFA) en 13^{ème} mois.
8. FO revendique une prime d'ancienneté pour tous (employés, agents de maîtrise et cadres non dirigeants, y compris ceux qui ont été embauchés après le 11/01/2001) sans plafond, ainsi calculée : 1% du salaire brut pour 1 an d'ancienneté et 1 % de plus par année d'ancienneté supplémentaire, maintenue dans les mêmes conditions en cas de changement de catégorie socio-professionnelle.
9. FO revendique le paiement des queltes sur les services (garanties, assurances...) au-dessus de la grille des *minima* pour les vendeurs.
10. FO revendique une prime de pénibilité de 120 € pour le personnel des dépôts et de la logistique.
11. FO revendique une prime de 100 €/jour pour les techniciens itinérants durant la période des jeux olympiques et des difficultés de circulation, qui auront un impact forcément négatif sur le variable.
12. FO revendique pour la même raison la compensation de la prime sur objectifs des responsables techniques durant la période des jeux olympiques, sur la base de la prime moyenne des 12 mois de l'année précédente.
13. FO revendique une prime de précarité pour les étudiants travaillant occasionnellement ou en alternance pour Conforama.
14. FO revendique une augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants pour la passer de 8,50 à 11,50 €.
15. FO revendique une augmentation du montant de la prime de nettoyage de 4,50 € à 7,50 €.

: II - EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

16. FO revendique l'octroi d'un jour de repos mensuel supplémentaire pour les salariées souffrant de règles douloureuses.
17. FO revendique le retour de l'usage qui permettait aux salariés de conserver le bénéfice de leurs jours de congés payés non pris.
18. FO revendique la prise en charge intégrale par Conforama des frais engendrés par le télétravail des salariés.
19. FO revendique le maintien du droit aux jours de fractionnement pour les salariés qui le souhaitent.

20. **FO revendique** la fermeture de tous les établissements sans exception à 19H00 en semaine comme le samedi.
21. **FO revendique** l'ouverture d'une négociation pour la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires sur 4 jours, sans perte de salaire ni modulation, avec obligation d'embauche afin de respecter un cycle de 8 heures de travail, 8 heures de loisirs et 8 heures de repos.
22. **FO revendique** l'ouverture d'une négociation destinée à définir les modalités d'application de la loi n°2024-364 du 22 avril 2024 relative aux congés payés pendant les arrêts maladie et sa rétroaction au 1^{er} décembre 2009.